

MO : Maîtriser la sous-traitance ?

Le recours toujours plus important à la sous-traitance induit de nombreux contentieux et de nombreuses interrogations pour le maître d'ouvrage, pour qui les relations avec les sous-traitants, exécutant pour partie les travaux commandés, ne sont pas toujours bien définies.

En effet, si le recours à un sous-traitant permet à l'entreprise principale ou au maître d'oeuvre de répondre avec plus de technicité à la demande, pour le maître d'ouvrage, qui est à la fois lié à ce sous-traitant et ne participe pas à sa désignation, ce recours induit de nombreuses incertitudes, tant vis-à-vis de ses obligations que de ses responsabilités.

Ce stage va préciser la notion de sous-traitance, identifier le cadre juridique, sa notion de droit du travail, maîtriser sa mise en oeuvre, définir les règles de paiement, permettre d'appréhender les autres contrats, et comprendre les rapports créés par la sous-traitance et le droit du travail induit

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION %

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Tous les professionnels de la maîtrise d'ouvrage : directeurs de développement, chargés d'affaires, juristes qui cherchent à mieux maîtriser les aspects juridiques de la sous-traitance. Toute personne impliquée dans le montage d'opérations.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances indispensables pour tout représentant du maître d'ouvrage
- Maîtriser le cadre de la sous-traitance dans les opérations de construction
- Avoir les réflexes juridiques nécessaires lors de la passation du marché et de la négociation, de l'acceptation du sous-traitant, afin de préserver ses droits
- Appréhender le positionnement du maître d'ouvrage dans le cas de sous-traitance occulte et de détachements de travailleurs, auquel recourent certaines entreprises (obligation de vigilance, solidarité financière...)
- Aborder les principales questions relatives à la sous-traitance

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

1 -Notion générale de la sous-traitance

- Pourquoi la sous-traitance ?
- Qui est sous-traitant et qui n'est pas sous-traitant ?
- Quels critères pour parler de sous-traitance ?
- Quelle protection pour le sous-traitant ?
- Les problèmes posés par la sous-traitance et comment les aborder en qualité de maître d'ouvrage

2 -Identifier et fabriquer le cadre juridique de la sous-traitance

- Les principes juridiques fondamentaux
 - Le contexte textuel
- a) La loi du 31 décembre 1975
 - b) Que dit le code de la commande publique
 - c) La loi du 10 juillet 2014
 - d) Que disent les cahiers des charges : le CCAG et la norme NFP 03-001 ?
 - Quelles sont les applications au stade de la passation du marché public ?
- a) Les interdictions de soumissionner

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation s'appuie sur des exposés du consultant et des exemples concrets, étude de textes, échanges entre les stagiaires et le formateur, remise d'une documentation spécifique à la formation. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

b) Les documents justificatifs

- L'instauration d'une relation juridique triangulaire (maître d'ouvrage-entreprise principale-sous-traitant)
- Les clauses importantes à intégrer dans les marchés (CCAP)

3 -Appréhender les autres contrats par rapport au contrat de sous-traitance

- Le marché principal, premier maillon de la relation triangulaire consécutive à la sous-traitance
- La sous-traitance et les différents modes de dévolution du marché principal (en lot séparé, en groupement, en entreprise générale, la sous-traitance en chaîne)
- Les relations contractuelles entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché
- Les conséquences sur le contrat de sous-traitance.

4 -La mise en œuvre de la sous-traitance

- Par le titulaire du marché
- La présentation du sous-traitant (la déclaration)
- L'acceptation et l'agrément par le maître d'ouvrage
- La connaissance de la présence de sous-traitant occulte (comment lutter contre ?)
- Les conséquences d'une sous-traitance irrégulière
- Les clauses d'exécution du contrat de sous-traitance

5- Les règles relatives au paiement du sous-traitant

- Les garanties principales
- Le paiement direct
- Comment cela fonctionne ?

6 - Les rapports créés par la sous-traitance

- Les rapports entre le maître d'ouvrage et le sous-traitant
- Les rapports entre le sous-traitant et l'entreprise principale
- Les rapports entre le maître d'ouvrage et l'entreprise principale

7 - La sous-traitance et le droit du travail

- La lutte contre le travail illégal ou dissimulé
- La lutte contre le dumping social (contrôle du détachement temporaire)
- Le positionnement du maître d'ouvrage (obligation de vigilance)
- Les conséquences pour le maître d'ouvrage de la méconnaissance de ces règles (solidarité financière).

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif intra-entreprise : nous consulter

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com